

St Hilaire St Mesmin & Vous

Bulletin d'informations municipales
de la commune de Saint-Hilaire Saint-Mesmin



Retrouvez en page 5
le Budget 2022

Le mot du maire

p.2

Vie communale

p.3

Vie associative
& culturelle

p.18

Environnement

p.20

St-Hilaire & son histoire

p.21

Recette

p.22

Divers

p.23

Infos pratiques

p.23

Rétrospective

p.24

Édito



Chers Hilairois, chères Hilairoises

Je tiens à remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées lors de l'appel aux dons organisé par les élus pour venir en aide et soutenir le peuple Ukrainien en proie à la guerre depuis le 24 février.

La France prend une part très active à l'accueil des réfugiés ukrainiens, et des initiatives communales ont permis l'accueil de réfugiés sur notre commune. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune fait le lien et la coordination avec les services préfectoraux. Il est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches si vous avez décidé d'accueillir ou si vous accueillez déjà des réfugiés ukrainiens chez vous.

Une subvention municipale correspondant à 1€ par habitant a été mise à disposition de notre CCAS dans le cadre d'aides d'urgences pour les familles accueillies.

La livraison de notre nouvel équipement sportif multisports devrait avoir lieu au mois de septembre. Il aura la particularité d'être recouvert d'environ 700 m² de panneaux photovoltaïques dans cette démarche communale de progresser en matière de transition énergétique. Le dispositif retenu avec ENEDIS est celui de l'auto-consommation qui devrait permettre de couvrir en grande partie les besoins de nos bâtiments communaux.

Les travaux de la place du marché sont maintenant achevés et nous avons accueilli sur notre commune un troisième médecin généraliste, le Docteur Francis KOYAMBA, à qui nous souhaitons la bienvenue dans ce contexte particulier de désertification médicale dont souffre notre région. À cet égard, nous pouvons nous réjouir de l'action des élus locaux pour que notre hôpital, le CHRO, se transforme en CHU avec la promesse de création

Compte rendu du dernier conseil municipal

MARS

29
2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane CHOUIN, Maire.

17 Conseillers

étaient présents sur 23 en exercice

2 Pouvoirs

4 Absents

Madame Patricia HAAS a été nommée secrétaire.

Infos publication

Revue municipale et d'informations de la Commune de St-Hilaire-St-Mesmin.
Diffusion gratuite. Juin 2022.
Directeur de la publication : S. Chouin, Maire
Rédacteurs : Commission Communication
Création : *wam!*
Photo de couverture : Mairie
Impression : Maxime OLLIVIER
Le contexte éditorial peut conduire la commission communication à réduire ou modifier certains articles.

d'une faculté de médecine, même si concrètement cela ne produira des effets qu'à moyen terme.

La commune a également réalisé une opération immobilière permettant de concrétiser l'installation d'une notaire sur la commune, Madame Jessica LE DIMET dont l'étude est située à côté de l'agence postale communale. Nous lui souhaitons également la bienvenue.

Le début de l'année est aussi le moment où le Conseil Municipal vote son budget. Cette année encore, celui-ci a été voté à l'unanimité. Les taux de la fiscalité communale n'ont pas été augmentés, et ce pour la dixième année consécutive.

Vous trouverez plus en détail dans ce bulletin municipal les orientations budgétaires que nous avons prises et le détail des investissements en cours et projetés, dont celui du budget participatif qui a été reconduit cette année.

Les élections présidentielles sont passées, et ont confirmé notre chef d'État dans son rôle. La tâche s'annonce difficile dans un contexte international marqué par le conflit Russie-Ukraine et dans une situation économique mondiale très déséquilibrée, qui impacte notre pouvoir d'achat avec l'augmentation des prix, mais aussi la compétitivité de nos entreprises avec la raréfaction des matières premières et du coût de l'énergie.

Vous serez à nouveau appelés à voter les 12 et 19 juin pour les élections législatives qui permettent d'élire nos députés, appelés ensuite à siéger à l'Assemblée Nationale.

J'ai aussi une pensée toute particulière pour Philippe ALLUARD, pour sa famille et ses amis. Philippe nous a quittés le 11 avril. Pour notre commune, il a, entre autres, animé et présidé de longues années le comité des fêtes de la commune et notre

marché aux cerises. Ce dernier se tiendra à nouveau le 26 juin, après deux années d'absence.

Des événements
festifs et communaux
viendront ponctuer
les beaux jours
qui arrivent.
Je vous souhaite
avec un peu d'avance
un bel été.

Le Maire,

Stéphane CHOUIN



- **PREND ACTE** du rapport du Maire sur les délégations du Conseil Municipal
- **ADOpte** à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2022
- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal de la commune de l'année 2021, **DÉCIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement du

budget principal de l'année 2021 d'un montant de **514 171,04 €** à l'article 1068, afin de financer les travaux d'immobilisations corporelles et **DÉCIDE** de reprendre le résultat de la section d'investissement au compte 001 en recettes d'investissement

- **FIXE** comme suit les taux applicables aux diverses impositions communales au titre de l'année 2022 :
 - > Foncier Bâti : 48,54 %
 - > Foncier Non Bâti : 85,93 %
- **VOTE** le budget unique de la commune de l'année 2022 qui s'équilibre à la somme de :

- > En fonctionnement à **2 852 766,67 euros**
- > En investissement à **3 711 692,96 euros**

- **VOTE** les subventions 2022 (à retrouver en page 4)



Subventions 2022

LIBELLÉ

MONTANT
FONC.
2022 EN €

MONTANT
INVEST.
2022 EN €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS HILAIROISES

Amicale des Parents d'Elèves	500,00	
Arts plastiques	500,00	
Association Familiale	100,00	
Association Producteurs de Cerises	100,00	
Club de l'Amitié	500,00	
Comité de Jumelage	400,00	
Comité des Fêtes des Muids	500,00	
Compagnie de la Luette	1 500,00	
Cyclo-randonneurs de la Pointe de Courpin	200,00	
Eco Handball	4 500,00	
Festhilaire	2 000,00	
La Pie Chorus	800,00	
Peintres en Herbe	1 000,00	
Pok'hair		250,00
Racing Club	3 500,00	
Société de Musique	21 500,00	
St-Pryvé St-Hilaire Football Club	15 000,00	
Tennis Club	3 000,00	388,85
Société de Chasse	200,00	
Syndicat Agricole	100,00	

SOUS-TOTAL 55 900,00 638,85

SUBVENTIONS ÉCOLES

École La Providence (23 enfants x 41€)	943,00	
École St Charles (8 enfants x 41 €)	328,00	
École Saint-Marceau (2 enfants x 41 €)	82,00	
École Ste-Croix St-Euverte (5 enfants x 41 €)	205,00	
École Maternelle (4 classes)	1 190,00	2 090,10
École Primaire Coopérative 1 ^{ère} demande (séjours)	8 000,00	
École Primaire Coopérative 2 ^{ème} demande (fonctionnement)	2 000,00	
Tennis club subvention exceptionnelle « tennis à l'école »	1 550,00	
Eco hand subvention exceptionnelle « hand à l'école »	500,00	

SOUS-TOTAL 14 798,00 2 090,10

SUBVENTIONS DIVERSES À CARACTÈRE SOCIAL

Loiret Nature Environnement	150,00	
ADPEP 45	150,00	
Association « la grande lessive »	50,00	
Association L'Arche des souvenirs	100,00	

SOUS-TOTAL 400,00

TOTAL GÉNÉRAL 71 148,00 2 728,95

73 876,95

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Société Musicale de St-Hilaire St-Mesmin pour l'année 2022

• **APPROUVE** les termes du Contrat de Relance du Logement avec l'État et Orléans Métropole et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat de relance du Logement d'Orléans Métropole, des communes éligibles avec l'État

• **APPROUVE** la modification des barèmes du CIA et **APPROUVE** la mise en place de l'IFSE Régie concernant le régime indemnitaire des agents

• **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le nouveau contrat relatif à la collecte et le traitement des déchets ménagers assimilés produits par les écoles élémentaires publiques

• **APPROUVE** l'achat du bien appartenant à M. Patrick CHARPENTIER, cadastré ZA 32 d'une surface de 1 710 m², et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat de ce bien

• **APPROUVE** l'achat du bien appartenant à M. Pascal BEDU, cadastré section AL n°101 d'une contenance totale de 3 786 m² et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié pour l'achat de ce bien (frais de notaire en plus à la charge de la commune)

• **DÉBAT** de la révision du pacte de gouvernance entre les communes et Orléans Métropole et **ÉMET** un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance modifié

• **VOTE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 156 € au profit du budget du CCAS de la commune pour contribuer aux besoins des ukrainiens et des familles accueillant provisoirement des ukrainiens sur la commune

La séance est levée à 20 h 45.

Budget 2022

- Des taux communaux d'imposition sans augmentation depuis 2012 ;
- Une dette par habitant de 395 € bien inférieure à la dette moyenne de communes de même strate ;
- Une capacité de désendettement de moins de 2 années ;
- Un budget voté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Bilan financier 2021 et Budget 2022 :

Le budget primitif communal pour l'année 2022 s'équilibre en fonctionnement à 2 852 766,67 € et en investissement à 3 711 692,96 €.

Ce budget 2022 est un budget engagé et volontaire qui traduit la volonté des élus d'une actualisation de nos équipements et structures communales en lien avec le développement de notre commune que nous souhaitons mesuré pour garder à notre village un caractère semi-rural.

On notera une hausse modérée de nos dépenses réelles de fonctionnement de 1,50 % due notamment à

l'expérimentation de la reprise par la commune de la gestion du service enfance jeunesse précédemment externalisée. Ce service gère les activités périscolaires et extra-scolaires, ces dernières ayant été étendues aux 14/17 ans.

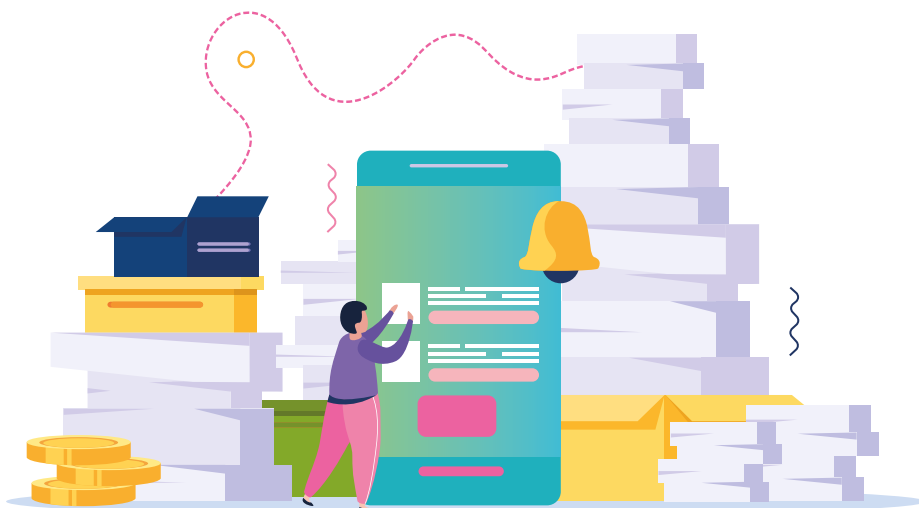
Le bilan de cette expérimentation sera réalisé après deux années de fonctionnement pour juger de son impact qualitatif en termes de service

public rendu, de coût financier à supporter par la commune et de gestion du personnel.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en légère baisse de 1,60 % mais restent à un niveau acceptable, celui-ci permettant de dégager un autofinancement suffisant pour financer les investissements projetés.

Cette attention quotidienne sur l'utilisation des deniers publics est essentielle et implique tous les échelons du bloc communal. En effet c'est l'épargne dégagée par la commune sur ses frais de fonctionnement qui lui permet ensuite d'investir en fonction des besoins recensés et essentiels au développement harmonieux de notre commune, en fonction de sa population et du développement de son urbanisation, notamment. Ainsi toute décision prise concernant le budget de fonctionnement de la commune a un impact, positif ou négatif, sur nos capacités à investir. Les arbitrages par les élus sont donc systématiques.

Les opérations d'investissement projetées sur 2022 sont détaillées ci-après.



Bilan financier de l'exercice 2021

Les dépenses de fonctionnement ont été contenues depuis le début du mandat malgré l'impact des dépenses, notamment de personnels, nécessaires à la gestion de la crise sanitaire.

Le bilan de l'année 2021 traduit une très légère hausse importante des dépenses de fonctionnement de 14 % du fait notamment de dépenses importantes réalisées :

- sur l'entretien des espaces verts communaux (Pâtis, parc de la mairie, ...) en lien avec la sécurité le plus souvent ;
- sur le travail entrepris de gestion des déchets sauvages ;
- pour le recrutement des personnels du service enfance jeunesse.

Le dynamisme démographique de la commune lui permet aussi d'enregistrer de nouvelles recettes de taxes d'habitation et foncière et de taxes sur les terrains devenus constructibles. Ces recettes permettent de compenser le désengagement de l'État au titre de la dotation qu'il verse aux communes pour les compétences qu'il lui a déléguées.



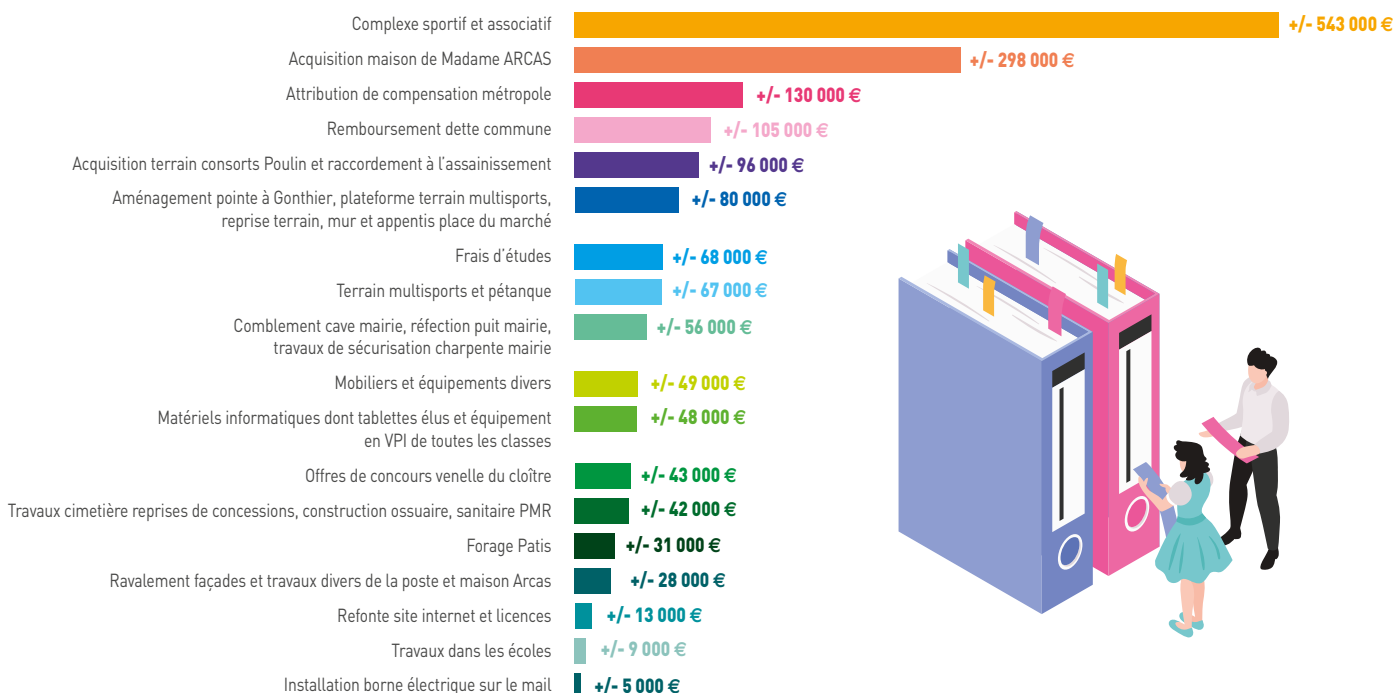
Le bilan de l'année 2021 traduit une hausse des recettes de fonctionnement de 6,51 %.

Après un résultat de fonctionnement en 2020 de 755 257 €, en hausse de 4,59 % d'une année sur l'autre, le résultat 2021 s'élève à 514 171 € en baisse de 31,91 %. Cette bonne orientation permet d'envisager sereinement le programme d'investissement à réaliser en 2021.

Le résultat de la section d'investissement pour l'exercice 2020 s'élève quant à lui à 865 975 €. Il sera lui aussi reporté pour être affecté aux opérations d'investissement programmées en 2021.

L'excédent global dégagé de l'exercice 2021 s'élève donc à 1 223 813,54 €.

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT 2021



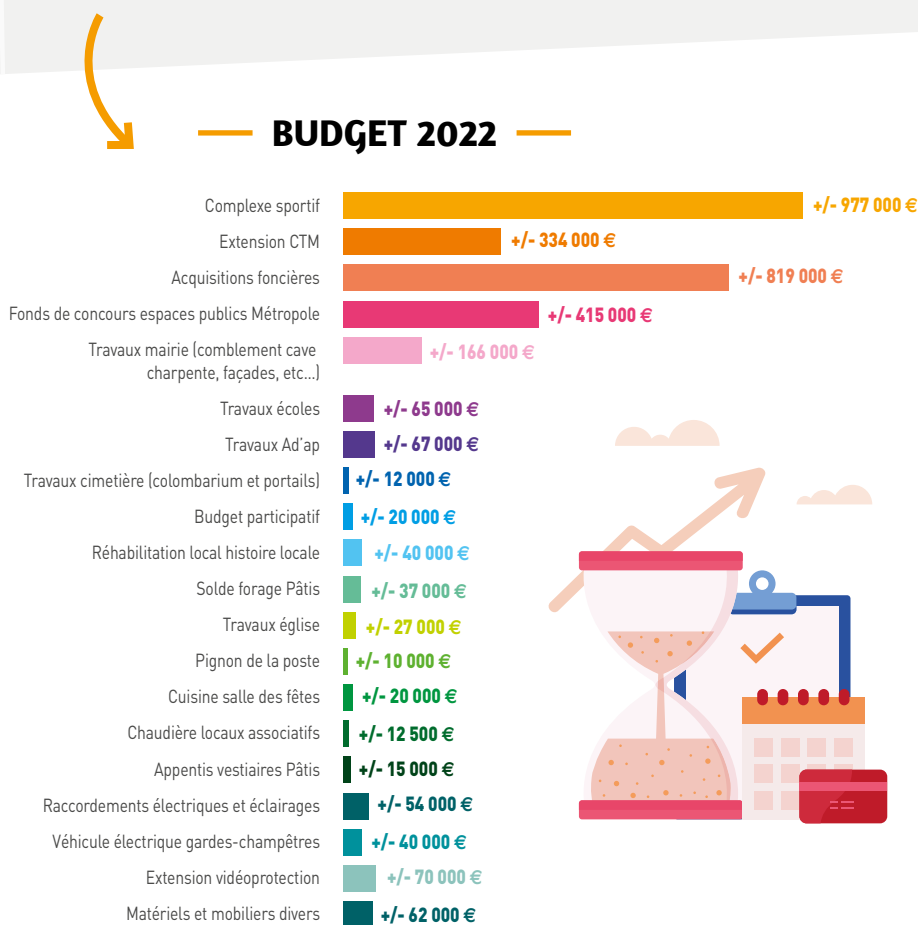
Les subventions d'investissement obtenues de l'État, de la Région Centre et du Département du Loiret se sont élevées à 228 000 € en 2021.

Budget 2022 :

L'année 2021 sera marquée, en outre, par :

- la complète réalisation et la réception des travaux du centre sportif et associatif en extension du gymnase actuel.
- la réception des travaux de requalification de l'espace public de la place du marché contigu au Village Santé.
- le lancement de travaux de voirie rue des Grandes Martinières et rue du Bouillon.
- le lancement de travaux d'agrandissement du centre technique municipal.
- l'achèvement des travaux relatifs au Plan Local d'Urbanisme métropolitain et au Règlement Local de Publicité Métropolitain.
- la reconduite pour la deuxième année de notre premier budget participatif.

Les budgets inscrits pour notre programmation d'investissements sont les suivants :



Le financement de ces investissements sera assuré par l'autofinancement communal essentiellement, par l'obtention de subventions pour 622 000 € obtenues auprès de l'État, du Conseil Départemental et d'Orléans Métropole, par la revente à Madame LE DIMET, pour y établir son activité de notaire, du bien communal situé 908 route d'Orléans, par la revente au bailleur social « Les Résidences de l'Orléanais » de l'ancienne bibliothèque et de la maison située 62 venelle de la

Millasse, du fonds de compensation de TVA pour 213 000 €, l'équilibre final sera assuré par le recours à l'emprunt, s'il s'avère nécessaire.

Les recettes de fonctionnement sont attendues globalement en baisse de 5,80 %.

Les dépenses de fonctionnement seront en baisse de l'ordre de 8 %.

Le conseil municipal renouvelle son soutien et maintient son accompagnement financier aux associations

communales parce qu'elles créent du lien, de l'animation et sont essentielles à la vie de notre commune.

Les Élus ont décidé le maintien des taux de la fiscalité communale une nouvelle fois pour 2022. Ceux-ci seront donc à l'identique de 2021, comme c'est le cas depuis 2012.

Les choix et décisions prises lors du vote du budget 2022 conduisent à une meilleure qualité du service public rendu aux usagers mais aussi par la création de nouveaux services.

Dans un contexte financier contraint, la commune tente de limiter, autant que faire se peut, le recours à l'emprunt. La poursuite de cet objectif concentre l'action municipale sur le maintien au meilleur niveau de sa capacité d'autofinancement passant par la meilleure utilisation possible des deniers publics et par la recherche et la sollicitation systématique de subventions pour le financement de nos projets d'investissement.

L'étude des ratios applicables aux communes de notre strate démontre la bonne gestion et la bonne santé financière de notre commune et justifie les choix des Élus.

De façon plus synthétique, graphique et chiffrée, vous retrouverez la décomposition par section fonctionnement et investissement des grandes masses financières qui résume le budget primitif 2022.

Budget participatif 2022

1

Le parc à chiens

pour accueillir nos amis à 4 pattes en toute liberté avec un parcours d'agilité.

Environ 2 000 €

Cette année, nous avons reçu 7 projets pour le budget participatif. 4 sont éligibles.



3

100 arbres fruitiers

pour les habitants. Chaque foyer qui le désire, peut s'inscrire afin de recevoir un arbre fruitier (pommes, poires, figues ou prunes). Si plus de 100 foyers s'inscrivent, alors on effectuera un tirage au sort. 1 foyer = 1 arbre.

Environ 4 000 €



LE TOTAL DES PROJETS S'ÉLÈVE À

9 800 €,

l'enveloppe de départ était de 20 000€.

Tous les projets pourront donc être financés.

Matériel pédagogique pour cogni'classe

Les classes de l'école élémentaire pourront être dotées de matériels qui prennent en compte les besoins éducatifs de tous les enfants pour une école inclusive. Des bureaux-vélos, des ballons de gym, des fidgets feront leur apparition.

Environ 3 000 €

4

L'ordinateur

pour aider les habitants dans leurs démarches administratives. Une personne se propose d'accompagner ceux qui le souhaitent dans cette voie. Elle aura donc besoin d'un ordinateur.

Environ 800 €



LES 3 PROJETS non éligibles SONT :

1

Du petit outillage

pour les vélos notamment sur la Loire à vélo. En effet, la commune a installé une pompe près de l'ancienne caserne des pompiers et le reste du petit outillage sera également installé.

2

Une structure gonflable

qui aurait pu être utilisée à plusieurs occasions. Toute la logistique que cela engendre (nettoyage, transport, stockage...) ne permet pas un fonctionnement optimal de la structure.

3

Un circuit pour enfants

pour apprendre le code de la route lorsqu'ils sont à vélo. En effet, pour le moment, la commune ne possède pas de plateforme sécurisée pour recevoir le circuit. Construire cette plateforme dépasserait le budget. Nous allons donc travailler sur ce dossier afin de trouver la solution la plus appropriée.



Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) adopté !

Le jeudi 7 avril 2022, le PLUm a définitivement été adopté par les élus d'Orléans Métropole après 5 années grâce à un travail main dans la main des élus et des personnels des 22 communes métropolitaines.

Ce document intervient en remplacement du PLU actuel. Il va permettre de définir les nouveaux droits à construire pour chaque parcelle. Ces droits ont été définis en fonction des caractéristiques de la métropole et tiennent à affirmer les intérêts et l'identité communale.

La préservation de l'environnement, des paysages et du cadre de vie de la commune a été pensée en priorité.

Les nouvelles règles visent à limiter la densification afin de garantir des espaces de respiration qui limiteront les effets des fortes chaleurs estivales et préserveront la faune, la flore et la perméabilité des sols (créations de cœurs de jardins, de boisements urbains, ...).

Les commerces de proximité sont également protégés dans le cadre du maintien de l'activité locale. La possibilité d'implanter de nouvelles

activités sera accrue par la création de zones dédiées à l'activité économique, aux commerces et à l'artisanat.

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin connaît une forte activité agricole basée sur l'arboriculture et la viticulture, qui façonne le paysage communal et fait la renommée de ses produits. Elle connaît également une forte augmentation de sa population depuis ces 15 dernières années. Dans la continuité de la mise en place de la Zone Agricole Protégée (ZAP) en 2020, les espaces de transitions entre les zones constructibles et les zones agricoles ont été réaffirmés par la création de franges agricoles et paysagères, visant à limiter les conflits d'usages.

Pour rappel, les terrains situés dans les zones agricoles ne peuvent pas faire l'objet de constructions, de clôtures rigides ou encore de dépôts, en dehors d'une activité agricole professionnelle.

Enfin, concernant les nouvelles constructions, un point d'honneur est porté à leur intégration dans le paysage bâti hilairois d'influence du Val de Loire orléanais et de Sologne. L'harmonie architecturale permet de conserver l'identité pittoresque de la commune qui possède une église classée au titre des monuments historiques.

De plus le PLUm tient compte de l'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO.

De nombreux Hilairois ont participé à l'enquête publique, riche en remarques, qui ont pu être compilées par Orléans Métropole et qui ont fait l'objet de réponses par la commission d'enquête dans un registre dématérialisé. Si certaines remarques ont amené des modifications, d'autres n'ont pas pu être prises en compte dans un souci de cohérence et d'intérêt public. Si ce document apparaît comme un nouveau cahier des charges qui peut parfois s'avérer contraignant dans vos projets, la réglementation d'urbanisme est susceptible d'évoluer, en fonction du contexte géographique, environnemental, économique et social. Des procédures de révisions et de mises à jour auront lieu régulièrement.

Sur le volet pratique, ce nouveau document est entré en vigueur depuis le mois de mai 2022. Les demandes d'autorisations d'urbanisme déposées sont à présent instruites avec ces nouvelles règles. Vous pouvez consulter, sur le site internet de la commune et sur celui de la métropole, l'ensemble des documents vous permettant de vous informer et de préparer vos différents projets.



Résultats des élections présidentielles

1^{er} tour 10 avril 2022

		BUREAU 1	BUREAU 2	TOTAL	BUREAU 1	BUREAU 2	TOTAL %
	INSCRITS	1 035	1 381	2 416			
	VOTANTS	829	1 111	1 940	80,10	80,45	80,30
	BLANCS	15	20	35	1,81	1,80	1,80
	NULS	3	6	9	0,36	0,54	0,46
N° Panneau	CANDIDAT	VOIX			% DES VOIX		
001	Nathalie ARTHAUD	3	5	8	0,37	0,46	0,42
002	Fabien ROUSSEL	24	21	45	2,96	1,94	2,37
003	Emmanuel MACRON	232	422	654	28,61	38,89	34,49
004	Jean LASSALLE	30	27	57	3,70	2,49	3,01
005	Marine LE PEN	149	196	345	18,37	18,06	18,20
006	Éric ZEMMOUR	83	94	177	10,23	8,66	9,34
007	Jean-Luc MÉLENCHON	114	103	217	14,06	9,49	11,45
008	Anne HIDALGO	23	20	43	2,84	1,84	2,27
009	Yannick JADOT	56	73	129	6,91	6,73	6,80
010	Valérie PÉCRESSE	58	81	139	7,15	7,47	7,33
011	Philippe POUTOU	8	7	15	0,99	0,65	0,79
012	Nicolas DUPONT-AIGNAN	31	36	67	3,82	3,32	3,53
	EXPRIMÉS	811	1 085	1 896	100	100	100

2^{ème} tour 24 avril 2022

		BUREAU 1	BUREAU 2	TOTAL	BUREAU 1	BUREAU 2	TOTAL %
	INSCRITS	1 035	1 379	2 414			
	VOTANTS	845	1 133	1 978	81,64	82,16	81,94
	BLANCS	67	80	147	7,93	7,06	7,43
	NULS	21	15	36	2,49	1,32	1,82
N° Panneau	CANDIDAT	VOIX			% DES VOIX		
001	Emmanuel MACRON	502	710	1 212	66,31	68,40	67,52
002	Marine LE PEN	255	328	583	33,69	31,60	32,48
	EXPRIMÉS	757	1 038	1 795	100	100	100

67,52 %

Emmanuel MACRON



32,48 %

Marine LE PEN

Les portraits de Ludovic et David

David Violette est l'un des agents d'entretien des Espaces Verts de la commune.

Arrivé le 1^{er} octobre 1999, il s'occupe des tontes de gazon, du débroussaillage, de l'arrosage des massifs, de l'entretien des sentiers, des chemins, des trottoirs et du cimetière. David participe aux préparatifs de certaines cérémonies mais aussi la mise en place des décorations de Noël.

Il aime être au contact de la nature et rencontrer les administrés afin de créer du lien. Ce qu'il aime moins dans son travail, ce sont les aléas climatiques qui rendent le travail en extérieur plus difficile. Mais également, le manque de civisme de certaines personnes. En effet, beaucoup trop de masques chirurgicaux jonchent les sols de la commune.

Ludovic Charru, agent polyvalent, adjoint technique de 1^{ère} classe, en charge de l'entretien de la voirie, est arrivé en novembre 2007. Il intervient sur la voirie, la pose de mobilier urbain, l'entretien des chaussées, la pose de signalisation, le fauchage des accotements et aide aux travaux bâtiments et espaces verts. Ludovic participe également à la veille hivernage (salage et déneigement) et à la mise en place des décorations de Noël. Mais il ne s'arrête pas là, puisqu'il est



présent pour la mise en place de matériels pour diverses prestations et cérémonies. La menuiserie, la peinture, la soudure et la maçonnerie n'ont aucun secret pour lui. Ce qu'il aime dans son travail, c'est la polyvalence acquise au fil des années qui lui permet de s'occuper de différentes missions au sein de la collectivité.

Lui aussi déplore le manque de civisme de la part de certains citoyens, notamment à cause des dépôts sauvages, ou encore le mobilier urbain dégradé.

Le message que Ludovic souhaite faire passer : « *Nous, agents municipaux, sommes à l'écoute et au service des habitants de Saint-Hilaire et de la métropole.* »

Un service de transport en commun amélioré

La desserte de notre commune par le réseau TAO a été fortement modifiée depuis le 3 janvier 2022. La suppression de la ligne 13, la création de la ligne 58 à vocation scolaire, l'extension et le développement du transport à la demande ont bouleversé les offres de transport en commun pour les habitants de la commune.

Merci à toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation d'évaluation du nouveau réseau. Pour plusieurs d'entre vous, l'extension du transport à la demande est une amélioration, permettant de rejoindre aux heures creuses de nouvelles destinations. Cependant de nombreuses familles ont été confrontées à de sérieuses difficultés de transport pour les jeunes allant vers des collèges ou lycées. Plus particulièrement impacté, le quartier des Muids n'étant plus desservi que par le transport à la demande, le

système ne pouvait faire face à toutes les demandes aux heures de pointe et a atteint ses limites.

Tous vos témoignages, plaintes, remarques ont été transmis aux services de la Métropole par la municipalité pour faire évoluer l'offre de transport. Après concertation avec les collègues d'Olivet, nous avons obtenu de TAO et de la Métropole une réunion publique avec les usagers. À l'issue d'un dialogue constructif, il a été proposé une modification du réseau au 25 avril. À partir de cette date, le hameau des Muids sera de nouveau desservi par des lignes régulières aux heures de pointe.

Cette évolution positive permet tout d'abord de rassurer les familles des plus jeunes collégiens et d'améliorer la disponibilité des véhicules de Résa'TAO pour les autres quartiers.



Pour inciter le plus grand nombre à utiliser les transports en commun, il reste des points à améliorer. La desserte par la ligne 58 de la station Victor Hugo, pour les personnes se rendant à La Source, en est un exemple.

Nous vous renouvelons notre invitation à communiquer auprès de la mairie tous les incidents, remarques, suggestions mais aussi satisfactions pour que nous puissions agir pour une amélioration du réseau TAO dans les mois à venir.



Adresse connue de tous les Hilairois pour ses salles de réunions et d'activités associatives, le 1010 route d'Orléans est appelé à être intégré dans un projet immobilier.

Quel avenir pour le « 1010 » ?

L'ancienne mairie 1024 et 1016 route d'Orléans, ainsi que les salles du 1010 route d'Orléans sont la propriété de la commune. En 2019, le Conseil Municipal a voté l'acquisition d'une maison, venelle de la Millasse, derrière le bâtiment du 1010, créant ainsi une unité foncière reliant la route d'Orléans à la rue de la Millasse.

Ces bâtiments sont des ERP (Établissements Recevant du Public). D'importantes et coûteuses mises aux normes d'accessibilité étaient devenues obligatoires, ajoutées à des coûts de fonctionnement conséquents pour le budget municipal (chauffage, entretien) au regard du peu d'usage des salles.

Saint-Hilaire-Saint-Mesmin dépasse aujourd'hui les 3 200 habitants. Le cap des 3 500 habitants sera rapidement atteint. Ce seuil imposera alors à la commune de proposer au moins 20 % de logements sociaux sous peine de lourdes sanctions financières. Or, aujourd'hui, nous n'avons que 4 % de logements sociaux.

Comment se préparer alors à l'application de la loi tout en respectant l'identité et le cadre de vie de notre village ?

Dans son programme, l'équipe municipale élue en 2020 avait marqué sa volonté de réaménager le site du 1010 en créant un nombre de logements alliant intégration au cœur du village et préparation aux contraintes légales des 20 % de logements sociaux.

Dès 2020, des rencontres étaient mises en place avec des bailleurs sociaux. Le projet présenté par le bailleur « Les Résidences de l'Orléanais » était retenu. Le long travail de réflexion engagé avec ce bailleur, une consultation du comité participatif, les réunions avec les riverains du site nous ont permis d'aboutir à un projet présenté en réunion publique le 3 mai. Deux appartements seront aménagés dans l'ancienne mairie. Le garage dans la cour arrière sera transformé en appartement. Deux maisons de ville seront implantées en lieu et place du bâtiment comprenant aujourd'hui les

salles associatives. Quatre maisons de ville seront construites côté Millasse. Enfin, de l'autre côté de la route d'Orléans, deux appartements au-dessus du porche d'accès à la Place des Fêtes seront ajoutés au projet et rénovés.

Les constructions seront intégrées au voisinage immédiat et la voirie adaptée à un usage privilégiant les circulations douces.

La vente d'une partie du site au bailleur interviendra dans les prochaines semaines. L'ancienne mairie, la cour arrière, le garage dans la cour et deux appartements resteront la propriété de la commune par la signature d'un bail emphytéotique.

Les travaux débuteront avant la fin de cette année.

Ateliers numériques

À l'issue du questionnaire, relatif aux besoins de formation d'accès au numérique, distribué dans toutes les boîtes aux lettres en septembre dernier, seule une quinzaine nous avait été retournée.

Aussi, pour satisfaire les administrés intéressés, nous avons mis en place courant janvier des ateliers numériques, scindés en 2 groupes, l'un le jeudi matin, l'autre le vendredi matin d'une durée de 3 heures par atelier et ce, sur 2 semaines prévues initialement. Ces ateliers ont eu lieu en mairie, salle de réunion.

Les participants, enchantés, ont pu bénéficier de 2 ateliers supplémentaires, toujours dans une bonne ambiance, appréciée de tous.

Un grand merci à Sandra, l'intervenante qui a dispensé les ateliers, pour sa gentillesse, sa disponibilité et sa pédagogie.

Si vous aussi, êtes intéressés pour participer à ces ateliers numériques, faites-vous connaître.

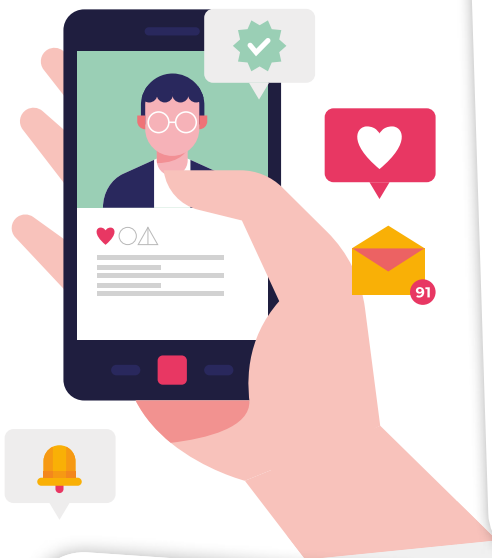
Nous pourrions alors envisager de renouveler l'expérience. Les « habitués » sont toujours les bienvenus !

Stéphanie RICHAUME
Etat civil, CCAS

@ stephanie.richaume@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

Tél. : 02 38 76 30 24

Ligne directe : 02 38 76 66 33



Madame DELIN

De retour à St-Hilaire-St-Mesmin après une vie professionnelle en région parisienne, Madame DELIN a souhaité s'investir à la bibliothèque puis à la médiathèque de la commune.

Durant 18 ans, elle n'a jamais failli et fut une bénévole présente et active.

Nous avons eu l'occasion, le 29 mars dernier, de la remercier, entourés d'autres acteurs de la médiathèque et d'élus, à la mairie, en lui remettant la médaille de la Ville.

La Commune et les élus ont conscience du dynamisme et du travail des bénévoles qui sont indispensables pour faire vivre le tissu associatif hilaïrois.

Merci Madame Delin !

Bienvenue dans votre Agence Postale Communale de St-Hilaire-St-Mesmin

OPÉRATIONS PRINCIPALES RÉALISÉES

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis à destination de la France, OM, International sous conditions douanières)
- Vente de timbres-poste à usage courant : France et international
- Vente d'enveloppes et Prêt-à-Poster, Colissimo, Boîtes emballage différents formats
- Vente d'enveloppes Chronopost, enveloppes bulles, enveloppes de réexpédition
- Dépôt des objets recommandés, certains Chronopost, colis affranchis sur internet
- Retrait des lettres et colis en instance (sur présentation d'une pièce d'identité et procuration si besoin)
- Services de proximité : contrats de réexpédition de courrier pour les particuliers



HORAIRES Agence Postale Communale

Lundi	8h - 12h	14h - 17h30
Mardi	8h - 12h	
Mercredi	8h - 12h	
Jeudi	Fermée toute la journée	
Vendredi		14h - 18h
Samedi	9h - 12h	

Tél : 02 38 59 73 59

SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

- Retrait ou versement d'espèces sur compte courant postal **du titulaire** dans la limite de 500 € par période de 7 jours
- Retrait ou versement d'espèces sur livret d'épargne **du titulaire** dans la limite de 500 € par période de 7 jours
- Dépôt de chèque sur compte de la Banque Postale

Que faire en cas de litige ?

Des colis arrivés en retard, des manques de produits, cela peut arriver !

La personne en charge de l'agence postale met tout en œuvre afin que les désagréments surviennent le moins possible.

Notre agence postale n'est en aucun cas responsable des problèmes liés à vos envois et à vos réceptions de lettres/colis.

Si toutefois vous n'étiez pas satisfaits du service rendu, nous vous invitons à contacter le service « réclamation » de La Poste au numéro suivant : le 3631 ou sur le site internet de la Poste.



LE NUMÉRIQUE DANS VOTRE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Grâce à la tablette numérique, vous pouvez accéder gratuitement aux services publics en ligne.

**En dehors de ces services, s'adresser au bureau de poste le plus proche :
Place Louis Sallé
45160 Olivet**



"Un sourire ne coûte rien, mais il rapporte beaucoup ; il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui qui le donne".

Frank Irving Fletcher

La grande lessive

Le jeudi 24 mars 2022 a eu lieu, place des Fêtes à St-Hilaire-St-Mesmin, l'événement « la grande lessive », marque déposée par sa créatrice Joëlle Gonthier : www.lagrandelessive.net

Cette manifestation nationale et internationale est un projet collaboratif autour d'une production artistique éphémère avec comme thème, cette année, « les ombres portées ». Cet événement participatif a été mis en place par le service Enfance Jeunesse, à l'initiative du Relais Petite Enfance de St-Hilaire-St-Mesmin. Au fil de la journée, 5 classes des écoles maternelle et élémentaire, les assistantes maternelles du Relais Petite Enfance, les enfants de l'accueil de loisirs des mercredis et des services périscolaires de la commune se sont succédé afin d'accrocher leurs œuvres artistiques, en format A4 sur des fils tendus au moyen de pinces à linge. Nous avons pu comptabiliser 180 œuvres réalisées

et suspendues en fin de journée. Nous avons accueilli bon nombre de visiteurs pour les admirer.

La journée a été clôturée par un goûter festif pour la plus grande joie des petits et grands.

”

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux pour la future édition.



Vacances de Printemps 2022

Les vacances de Printemps 2022 aux ALSH de St-Hilaire-St-Mesmin étaient placées sous le signe du printemps.

Pour illustrer ce thème, un spectacle a été organisé pour les 3-11 ans avec l'ensemble des enfants : les costumes, les décors et les danses ont été présentés aux familles autour d'un verre de l'amitié.

De grands jeux ainsi que des ateliers manuels ont été proposés. La compagnie « Bande de Copains » nous a également présenté son dernier spectacle « La Béroutte de Paulette ». Il s'agit d'un spectacle à destination de la petite enfance, en partenariat avec le Relais Petite Enfance, qui a permis de réunir les enfants de maternelle de l'accueil de loisirs, les enfants des parents employeurs d'assistante maternelle et les enfants des assistantes maternelles.

Les enfants de maternelle sont allés se promener afin de découvrir la flore et ont pu s'initier aux joies de l'équitation.

Les élémentaires, quant à eux, ont pu s'amuser au « Beignet Doré » le temps d'un après-midi et passer une journée pique-nique au Donjon.

Les ados 12-17 ans ont pu s'initier à l'accrobranche ainsi que le roller sur piste pour leur plus grand plaisir. Ils ont découvert le tir à l'arc et ont passé des moments conviviaux entre eux.



Relais Petite Enfance

Depuis le mois de janvier, le Relais Petite Enfance (RPE) propose, lors de la matinée d'éveil réservée aux assistantes maternelles de la commune, une séance de motricité pour les tout-petits. Le vendredi matin, une fois par mois, Aurélie FILIGANI, psychomotricienne, anime un temps d'activité autour du corps à destination des enfants.

C'est l'occasion pour les professionnelles de questionner et d'échanger sur les notions de motricité libre, de sensorialité, d'éveil, de tonus, de portage... afin d'améliorer leurs pratiques.

À ce jour, 12 enfants de moins de 3 ans, accompagnés de 4 assistantes maternelles, ont pu découvrir ce nouveau temps d'accueil jeux.

Prochaine séance le vendredi 24 juin.

Renseignements possibles auprès de l'animatrice du Relais Petite Enfance : Marine SAINSON

@ rpe@mairie-st-hilaire-st-mesmin.fr

📞 06 12 83 20 90

Permanence administrative : les vendredis après-midi de 14h à 18h

Accueil de familles ukrainiennes

Dans le contexte de **la guerre déclarée à l'Ukraine par la Russie**, le 24 février dernier, la commune a mis en place une collecte de dons de produits d'hygiène, de secours et logistique à déposer en mairie et à l'agence postale communale. Les élus se sont mobilisés le dimanche 6 mars dernier sur le mail pour accueillir bon nombre d'administrés souhaitant apporter leur aide au peuple Ukrainien. Vous avez été nombreux à témoigner de votre soutien et nous vous en remercions.

Certains administrés se sont manifestés également en mairie pour affirmer leur volonté et leur capacité d'accueil.

À ce jour, à notre connaissance, quelques familles ukrainiennes sont accueillies sur le territoire communal :

- 1 couple d'une cinquantaine d'années, accueilli actuellement dans une famille, à qui la commune a décidé de mettre à disposition, provisoirement, à leur demande, un logement communal. La famille qui les héberge ainsi qu'un groupe d'administrés bénévoles se chargent de meubler et d'équiper ce logement.
- 1 jeune femme âgée de 29 ans accompagnée de sa maman (57 ans), hébergées toutes les deux chez une administrée.

- 1 jeune fille et sa maman hébergées dans une famille hilairoise
- 1 maman et 2 enfants hébergés dans une autre famille hilairoise.

Fin mars dernier, quelques Ukrainien(nes), membres de l'équipe Espoir de handball nationale, ont été accueillis dans des familles hilairoises et au Presbytère. Elles ont ensuite été redirigées sur 2 autres communes de la Métropole pour retrouver le reste de l'équipe.

Un groupe de citoyennes et de citoyens s'est constitué pour apporter leur aide, appuis, soutiens.

Afin d'anticiper d'éventuelles demandes d'aides et permettre ainsi au Conseil d'Administration du CCAS de disposer de moyens financiers pour contribuer aux besoins des Ukrainiens et des familles accueillant provisoirement des Ukrainiens sur la commune, le Conseil Municipal a décidé d'allouer au budget du CCAS une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 156 € correspondant à 1€ par habitant. Le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de prendre en charge une partie de l'agencement nécessaire à

l'emménagement provisoire du couple dans le logement communal.

La saison des cueillettes de fruits sur notre commune approchant, les Ukrainiens actuellement sur Saint-Hilaire seront invités s'ils le souhaitent à postuler.

Nous avons été informés que tous les Ukrainiens peuvent se rendre aux Restos du Cœur.

Afin de faciliter les déplacements sur le territoire métropolitain des ressortissants ukrainiens, une mesure a été mise en place avec le concours de Keolis Métropole Orléans, pour leur permettre de bénéficier du tarif solidaire, pris en charge par les CCAS.

Un nouvel appel aux dons a été lancé sur nos supports de communication pour le prochain marché des producteurs locaux le dimanche 15 mai sur le mail. Les administrés ont pu donner des produits d'hygiène et des produits alimentaires, déposés sur le stand « Mairie », redistribués aux Ukrainiens hébergés dans nos familles hilairoises.



Portage des repas

Le Conseil d'Administration du CCAS de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin a décidé de faire appel à un prestataire extérieur pour le service de portage des repas.

Après examen des offres de plusieurs professionnels, le choix s'est porté sur la société « Les Menus Services ». Ce nouveau partenariat débutera au 1^{er} juillet 2022.

Le CCAS participe financièrement en fonction du Revenu Fiscal de Référence, d'après une grille tarifaire votée en Conseil d'Administration. Le prestataire facturera directement aux bénéficiaires, déduction faite de cette participation.



Pour toute adhésion, contactez directement le prestataire :
Les Menus services

☎ **02 38 97 86 71**

Pour tout autre renseignement, contactez la Mairie

☎ **02 38 76 66 33**



Association Familiale

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'Association Familiale, initialement prévue le 9 décembre 2021, a enfin pu avoir lieu le vendredi 25 mars 2022, à 15 h, au 1010 route d'Orléans, sous la présidence de Mme Gisèle CAILLARD.

Après approbation du procès-verbal de l'AG du 4/12/2020 et du bilan financier, chaque responsable de section a présenté le bilan de ses propres activités.

Il a ensuite été procédé aux élections des membres du conseil d'administration et à la constitution du nouveau bureau suite à la démission de Gisèle CAILLARD en tant que présidente et de Odile LE DU en tant que trésorière adjointe.

Club de l'amitié

RÉTROSPECTIVE

L'année 2021 s'étant terminée par l'annulation du repas de Noël que tout le monde attendait, malheureusement le démarrage de l'année 2022 a été tout aussi laborieux. Nous avons quand même pu faire, le jeudi 13 janvier, à la salle des Fêtes, notre assemblée générale ordinaire en nombre restreint.

Le bureau a été réélu et un nouvel administrateur est entré au conseil d'administration.

La galette des rois n'a pas pu avoir lieu, à cause des contraintes sanitaires. Enfin le 1^{er} mars, nous avons pu nous rendre, avec une vingtaine d'adhérents, à l'INSOLITE où nous avons passé un très bon moment. Merci à la Mairie de nous avoir prêté le minibus.

Le jeudi 10 mars, les joueurs de cartes s'en sont donné à cœur joie autour d'un goûter, avec la participation de nos

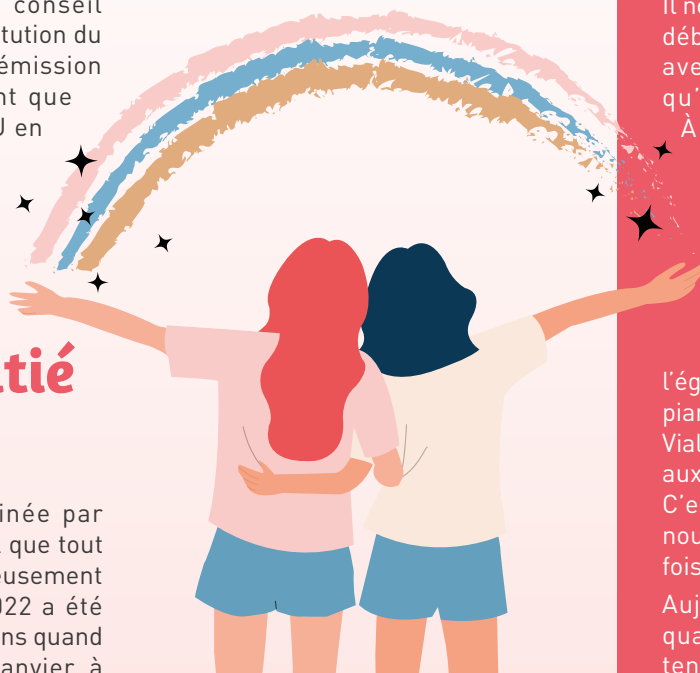


Merci pour la longévité de leur engagement au sein de l'Association Familiale (46 ans pour la 1^{ère} et 39 ans pour la 2^{ème}).

Le nouveau bureau est le suivant :

- Mme Nadine BEZY, Présidente et Secrétaire
- Mme Nadine DAIGNAULT, Trésorière.

Pour tout renseignement concernant nos activités : généalogie, marches du mardi et samedi, tarot, sorties culturelles, veuillez contacter le **06 10 25 29 42**.



amis du club des aînés de St-Pryvé-St-Mesmin. Le 7 avril, à la salle des fêtes autour d'un festin, l'Orchestre MELODY nous a fait une animation et un show exceptionnel qui ont ravi l'assemblée.

Nous n'en resterons pas là ! Rendez-vous ces prochains mois pour la suite du programme 2022. Et bien sûr, rendez-vous tous les jeudis au 1010 route d'Orléans autour de jeux de société.

Si vous voulez nous rejoindre ou avoir des renseignements :

Appelez Carole, notre secrétaire au **06 76 45 94 78** ou faites un mail à **clubdelamitie45160@laposte.net**



Salut Jacques !

JACQUES, JACQUES TRUPIN, VOUS CONNAISSIEZ ?

Il habitait Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, rue de Verdun. Même si sa stature, sa longue chevelure ne passaient pas inaperçues, c'était un homme des plus discrets. Jacques TRUPIN était certes Hilaïrois, mais il était surtout un artiste renommé, passionné par le bandonéon. Il nous a quittés brutalement, en ce début d'année. C'est en Australie, avec des musiciens argentins, qu'il découvre cet instrument.

À son retour en France, il s'inscrit au Conservatoire et fonde le groupe Artango. Les tournées succèdent aux tournées, en Europe, en Amérique du Sud et du Nord...

L'association Festhilaire, l'a programmé en 2015 dans l'église de St-Hilaire, en duo avec le pianiste, et néanmoins ami, Vincent Viala, lui aussi Hilaïrois : un concert aux frontières du Tango et du Jazz. C'est dans cette même église, que nous l'avons applaudi une dernière fois.

Aujourd'hui, il se dit que le soir, quand la ville s'apaise, quand on tend bien l'oreille, rue de Verdun, là où il repose, on entend parfois un air de bandonéon...

*Adieu l' Jacques,
on t'aimait bien.
Adieu l' Jacques,
on t'aimait bien
tu sais...*

Discographie : Parfum d'écume ; Voyage immobile ; La balle rouge ; In extremis ; Un soir ; Métropole ;



Pensez d'ores et déjà à vos activités pour la rentrée !

La Société Musicale de St-Hilaire St-Mesmin est présente dans le paysage hilairois depuis 35 ans. Elle se décompose en deux entités : l'école de musique et l'orchestre d'harmonie.

Au sein de l'école de musique, nous proposons des cours de formation musicale et instrumentale pour tous les âges : de la classe d'éveil pour les plus petits (grande section de maternelle et CP), en passant par le cursus diplômant pour les plus grands, aux cours pour adolescents et adultes.

Assurés par des professeurs diplômés d'État, nos cours sont de qualité et s'inscrivent dans un parcours musical reconnu nationalement grâce à notre affiliation à l'UDESMA (Union Départementale des Écoles et des Sociétés Musicales et Artistiques du Loiret).

Les instruments enseignés : clarinette, flûte traversière, saxophone, trompette, trombone, tuba/euphonium, batterie/percussions, piano/guitare (places limitées).

Les élèves, après une première année d'apprentissage, rejoignent l'orchestre junior ou l'orchestre de musiques actuelles.

Venez écouter le travail de nos élèves lors de notre audition du samedi 18 juin !

L'orchestre d'harmonie, composé d'une trentaine de musiciens, participe à l'animation de nombreuses manifestations hilairoises : carnaval, marché aux cerises, Téléthon, fête de la musique, cérémonies officielles...



Il est également l'acteur principal des deux concerts que nous proposons chaque année : à Noël et au printemps. Nous répétons tous les vendredis soir de 20h30 à 22h dans une ambiance joyeuse et conviviale. Tout nouveau musicien est le bienvenu !

Nous serons présents à la rentrée au forum des associations pour répondre à toutes vos questions !

Renseignements et contacts :

societe.musicale.sthilaire@gmail.com

@ <https://sites.google.com/site/societemusicalessthilaire45/>

f <https://url9.fr/s6ZgUb>

📷 [societe.musicale.sthilaire](https://www.instagram.com/societe.musicale.sthilaire)

De l'entretien des rives du Loiret

Nous pouvons nous interroger sur l'entretien des rives du Loiret domanial notamment dans sa partie étroite à l'aval.

Le défaut d'entretien se traduit par des chutes d'arbres au milieu de la rivière provoquant des modifications de son cours au détriment des propriétés riveraines comme en rive gauche légèrement en amont de l'embouchure (photo ci-jointe) et il peut par ailleurs conduire à l'interdiction d'emprunt du cheminement le long du Loiret en attendant que les obstacles soient levés par dégagement de la zone de servitude de marchepied comme c'est le cas en rive gauche sous les lignes électriques à haute tension.

La sape des rives est anormale au regard :

- des investissements réalisés par le passé pour que le cours d'eau ne dévie (réalisation d'une levée sur la rive droite et empiérement des rives dans les parties concaves),
- des conseils de gestion des rives boisées de la rivière du Loiret diffusés en 1977 par la Chambre d'agriculture de la direction départementale du Loiret.

Mais, le non entretien :

- se justifie comme résultante du changement d'usage du Loiret, plus aucune activité professionnelle n'y étant déployée, et de la contraction des moyens,
- trouve sa normalité dans la politique ministérielle tendant vers une évolution naturelle des cours d'eau tout



en conciliant les usages (cf. Compte rendu du comité consultatif de la Réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin du 8 décembre 2021).

Dans ce contexte, les démarches menées par la commune pour faire respecter la servitude de marchepied, variable avec la modification des rives (bande libre de tout obstacle de 3,25 m à partir de la limite des plus hautes eaux ou niveau de débordement), participent à la mise en sécurité des promeneurs le long d'une rivière en cours de renaturation.

Opération fleurissement

73 Hilairois ont profité de l'offre de la Mairie pour fleurir, sur la voie publique, les abords de leurs habitations dans les conditions permises par arrêté municipal.

Les 800 plantes avec terreau, distribuées gracieusement à l'occasion du marché du 10 avril, vont ainsi égayer un peu plus dix-sept des rues du village.

Si cette démarche, basée sur l'appel au volontariat, vise l'amélioration des abords de demeures privées, elle vise surtout à l'amélioration, à moindre frais pour la collectivité, de l'image de marque du village que peuvent retenir les visiteurs ou passants. En effet, si la commune possède de sérieux atouts avec sa forêt au Sud, les bords du Loiret et de son affluent l'Archer au Nord, elle n'offre pas la meilleure image sur ses principaux axes de circulation en milieu urbain, malgré les efforts faits sur certains d'entre eux ces dernières années.

Gageons que cet investissement collectif (ville-habitants) fera boule de neige et que notre village se distinguera mieux au point de rejaillir sur notre sentiment d'appartenance à la collectivité hilairoise.



Élagage et coupe d'arbres

Suis-je libre d'élaguer ou couper un arbre sur ma propriété en dehors des bois et forêts soumis au code forestier ?

Non, si l'arbre en question :

- est, à titre individuel, classé ou se trouve dans un bois classé au titre du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm),
- se trouve dans la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

Dans ces cas de figure, sauf cas particulier d'arbre dangereux, tout élagage ou coupe d'arbre nécessite, au vu du PLUm, l'établissement d'une déclaration préalable (DP) sur imprimé Cerfa n° 13404*08 à adresser au service urbanisme de la mairie.

À noter que les arbres, quels qu'ils soient et où qu'ils soient, ne doivent pas présenter de risque pour :

- la sécurité des piétons et des usagers de la voirie,
 - le fonctionnement des réseaux électriques et téléphoniques,
- la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée en cas de dégât ou d'accident.



Opération Zéro plastique du 19 mars

Le samedi 19 mars dernier a eu lieu, sur notre commune, comme sur tout le territoire de l'Orléanais, la marche propre de Printemps organisée par l'association Orléans Zéro Plastique. Grâce à la mobilisation d'une quinzaine de participants, environ 600 litres de déchets ont été collectés en une heure sur le secteur Ouest de la Commune notamment aux abords de la route départementale 951.

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à cette belle action et vous informe que la prochaine opération « Été » Zéro plastique se déroulera les 25 et 26 juin 2022. L'horaire et le lieu du rendez-vous vous seront communiqués ultérieurement.

Pour aider à la propreté de la commune 10 nouvelles poubelles ont été installées sur les voies publiques.



À vous de jouer !

Renaissance de L'Archer !

St-Hilaire & son histoire



Ca y est, après intervention en 2019 auprès de l'Institut Géographique National (l'IGN), l'Archer a retrouvé, sur la dernière édition des cartes en ligne, son véritable nom, l'Archer, comme il était ainsi nommé par le passé sur la carte IGN de 1958.

Ce ruisseau, coulant au pied du bourg de l'Archer sous le pont de l'Archer avant de se jeter dans le Loiret, avait perdu son nom, l'Archer, au profit de celui de La Pie [cf. édition carte IGN de 2008], une dénomination rentrée largement dans les usages.

Sans doute cette situation découlait-elle d'amalgames générés par la production, au début du XX^{ème} siècle, d'une dizaine de cartes postales sous la dénomination « la Pie-Les sources ». Elles mettaient alors en scène les propriétaires du Clos de la Pie, siège de la mairie depuis 1978, au bord des bassins aménagés sur le cours de ce ruisseau alors que ce dernier :

- n'est pas nommé sur le cadastre napoléonien de 1826,
- est même appelé sur le cadastre des années 1950, le Bouillon... du nom de la source de l'Archer !

Ce ruisseau a néanmoins laissé suffisamment de traces pour que nous le dénommions comme il se doit, l'Archer :

- nom rappelant l'arche du pont sous lequel passe le ruisseau, et utilisé pour désigner le bourg le jouxtant, le Bourg l'Archer,
- nom utilisé :
 - > **en 1868** sur le plan du Service des Ponts-et-Chaussée, pour répondre à une demande de curage de la « Rivière de l'Archet »,
 - > **en 1873** dans un acte de constitution d'un syndicat pour l'entretien de la rivière de l'Archer [cf. Journal du Loiret des 25 et 26 août 1873],
 - > **en 1909 et 1912**, dans les publicités de vente du Clos de La Pie faisaient état d'une rivière la bordant dénommée l'Archer.

Cette renaissance s'est accompagnée, début 2022, de la pose, aux entrées du pont de l'Archer, de panneaux désignant le ruisseau.

Ne reste plus qu'à faire en sorte que sa véritable dénomination soit prise en compte sur les cartes du cadastre et que tous les Hilairois se la réapproprient.

Vive l'Archer !



La recette d'Hilairois-es

Tarte aux fraises de Manou

Ce printemps, c'est Julie qui nous livre sa recette préférée. Arrivée sur Saint-Hilaire en 2013, cette famille avec deux enfants profite des délicieuses fraises de Mme et M. MERCIER pour réaliser cette délicieuse tarte. Recette qu'on se transmet de mère en fille, car Manou est en réalité la maman de Julie.

Pour environ 6 personnes :

Ingédients :

2 œufs

200 grammes de sucre dont 4 sachets de sucre vanillé

25 cl de crème fraîche liquide

2 petits pots de faisselle

environ 500 g de fraises

une pâte feuilletée ou sablée

PRÉPARATION

- Préchauffez le four à 180° ou 200° selon la pâte. Mélangez les deux œufs, le sucre et le sucre vanillé au fouet. Battez l'appareil pour obtenir « le » ruban. Ajoutez les pots de faisselle. Ajoutez ensuite la crème fraîche et bien battre jusqu'à obtenir une crème onctueuse.
- Étalez la pâte, la piquer et la garnir avec la crème.
- Mettez au four 30 minutes. Laissez refroidir et garnissez avec les fraises.

Bonne dégustation !



Paroles d'enfants hilaïrois(es)

Un extraterrestre sur Saint-Hilaire ?



Dimanche 20 mars, jour du printemps et de son grand ménage, nous avons croisé Noam, 9 ans, sac poubelle à la main, gants enfilés, bien couvert.

Ce dimanche-là, Noam s'ennuie, le soleil n'est pas au rendez-vous, le skate-park n'est pas encore installé. Ce n'est pas grave ! Il décide d'aller nettoyer les alentours, d'abord son jardin, puis il s'écarte de la maison familiale pour finalement ramasser les débris parsemés rue de l'église et aux abords du Loiret.

« - Pourquoi as-tu fait cette action ?

Noam : - Je voyais souvent des jeunes jeter plein de choses à eux par terre, sur le parking. Je me suis dit, si je fais le parking (de l'église), autant que je fasse tout.

Cela te gêne de voir des déchets par terre ?

- Un peu quand même, voir notre espace où l'on vit pollué par des canettes, des choses pas bonnes pour la planète.

C'était la première fois que tu faisais ça ?

- Je l'ai déjà fait un peu mais là je me suis vraiment lancé-lancé.

Quelle quantité as-tu ramassée ?

- Mon sac plastique était plein à la moitié, il y avait beaucoup de sacs plastiques et des pots de fleurs cassés.

Que souhaitez-tu faire maintenant ?

- J'aimerais bien recommencer sur Saint-Hilaire avec plein d'enfants. Qu'ils viennent avec moi pour ramasser tous les déchets. Je n'en ai pas encore parlé à mes copains. Mais j'aimerais bien le faire, ou avec l'école aussi.

As-tu un message à faire passer ?

- Arrêtez de jeter vos déchets par terre ! Ça serait bien de préserver notre état naturel parce que c'est grâce à lui qu'on vit. On a une belle nature, on est venu s'installer à Saint-Hilaire pour être bien et pas sur une terre polluée, du coup on la respecte un peu la terre ! »

Toute l'équipe municipale félicite Noam, jeune citoyen de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, pour cette belle initiative, son civisme, ses idées, son implication dans sa ville, notre ville. Bravo jeune homme !

Alors, un extraterrestre sur la commune ? Non ! un enfant extra !

État civil

ILS SONT NÉS

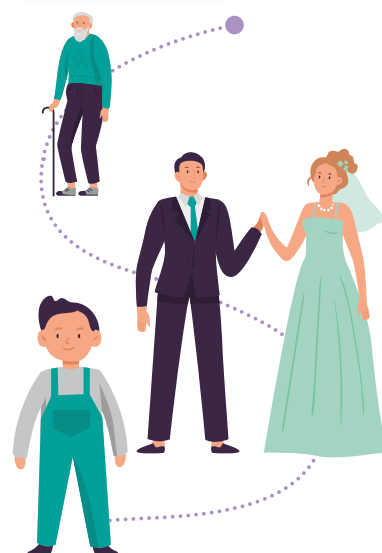
- LEMOINE PETROT Izia
04.02.2022 à ORLEANS
- NOVAIS HENRIQUES Sohan
15.03.2022 à ORLEANS
- RAMAMBAZAFY Iriela
11.04.2022 à ORLEANS

ILS SE SONT MARIÉS

- DUDILET Rémi
et Sara da MOTA PEREIRA
12.03.2022
- PANIER Jonathan
et DERRIEN Céline
16.04.2022

ILS NOUS ONT QUITTÉS

- RICHARD Edgard
13.01.2022 à ST-HILAIRE-ST-MESMIN
- TRUPIN Jacques 16.01.2022 à LENS
- RENAULT née BONIZEC Liliane
30.01.2022 à ST-HILAIRE-ST-MESMIN
- PARIS Michel 12.02.2022 à ORLEANS
- VATIN Sabry
11.03.2022 à ST-HILAIRE-ST-MESMIN
- JAVOY Christophe
20.03.2022 à ST-HILAIRE-ST-MESMIN
- TABART née SEMELLE Ginette
14.04.2022 à LAILLY EN VAL
- ALLUARD Philippe
11.04.2022 à VILLEJUIF
- WACK Jacques
24.04.2022 à ST-HILAIRE-ST-MESMIN



Infos pratiques

Rétrospective



Collecte dons Ukraine



Marché d'avril



Mairie printemps



Barque à l'eau



Commémoration 19 mars 2022



*Réunion publique projet
1010 route d'Orléans*



Marché du 15 mai 2022



Cérémonie du 8 mai